

Règlement de manoeuvre de l'Artillerie

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Règlement de manoeuvre de l'Artillerie : approuvé par le Ministre de la Guerre le 17 Avril 1926 . 1° partie. Titre VI, D.C.A. Défense contre aéronefs. Unités armées de canons de 75 (ou de 105) antiaériens. Organisation des unités sur le pied de guerre. Reconnaissance et occupations des positions

Adresse bibliographique : Paris : Impr. Nat., 1926

Description matérielle : 1 vol. (74 p.) ; 20 cm

Autre variante du titre : [D.C.A. Défense contre aéronefs. Unités armées de canons de 75 (ou de 105) antiaériens. Organisation des unités sur le pied de guerre. Reconnaissance et occupations des positions.]

Sujet(s) : Artillerie, Tir antiaérien
Tir antiaérien, Artillerie
D.C.A., Artillerie